



COMMISSION NATIONALE D'ACTION SOCIALE

REUNION DU 30 JUIN 2015

DECLARATION PREALABLE

Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le Directeur Général de la Police Nationale,
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,
Mesdames et messieurs les représentants des personnels,

La Fédération de Syndicats du Ministère de l'Intérieur Force Ouvrière (FSMI-FO), composée des organisations syndicales UNITE SGP POLICE-FO, UNION DES OFFICIERS, SNIPAT-FO, FO PREFECTURES, FO CENTRALE et FO SIC se réjouit de l'installation tant attendue de la Commission Nationale d'Action Sociale.

La FSMI-FO vous demande, Monsieur le Président, de relayer auprès de Monsieur le Ministre notre attachement à l'accompagnement d'une action sociale spécifique de tous les personnels du Ministère de l'Intérieur.

Cet accompagnement doit être de tous les instants. Le dernier mandat des représentants de la CNAS a d'ailleurs su montrer, sous l'impulsion de son vice-président qu'il était possible de réunir nos forces et de faire des propositions sociales alternatives en adéquation avec les attentes de nos collègues.

Notre fédération estime plus que jamais que l'action sociale, dans le contexte actuel, ne doit pas être impactée par les contraintes budgétaires. Pour ce faire, elle doit pouvoir disposer de moyens à la hauteur des enjeux, tant en matière d'accompagnement social que d'hygiène, de sécurité, et de conditions de travail.

Un véritable dialogue social est à ce prix !

Au cours du précédent mandat de cette instance, des pistes novatrices ont été développées. Elles sont liées aux thématiques de la restructuration sociale ministérielle, du logement, de la restauration, de la petite enfance et des barèmes applicables à la délivrance des prestations.

Grâce à notre engagement, certains de ces travaux ont d'ores et déjà abouti à la mise en place d'actions concrètes, d'autres pistes sont en voie de réalisation. Monsieur le Ministre a d'ailleurs salué ces avancées. Mais, nous n'avons que trop perdu de temps depuis la fin des élections professionnelles. Cette instance plénière se doit d'une part de réactiver au plus vite ces groupes de travail et d'autre part, de relancer l'activité des Commissions Locales d'Action Sociale.

Nous pouvons être fiers du travail que nous avons accompli et nous poursuivrons notre dynamique en reprenant nos travaux sans délai. Nous exigeons donc la mise en place rapide des groupes de travail car les attentes de nos collègues en matière d'action sociale sont fortes.

Nous tenons à rappeler que plusieurs des propositions étudiées dans les groupes de travail n'ont aucun impact budgétaire. D'autres, en revanche, nécessitaient un abondement des BDILS, abondement obtenu pour moitié fin 2013 grâce à l'intervention de votre prédécesseur. Il convient aujourd'hui d'obtenir, au titre de l'équité, le solde qui doit permettre d'atteindre la somme plancher de 15 € par agent.

Nous vous demandons d'annexer la présente déclaration au procès-verbal de séance.